

## CONDUITE A TENIR EN CAS DE MANIFESTATION SUR UN SITE

### PHASE 1 : ANALYSE

- 1 - IDENTIFICATION DU PROBLEME : Une délégation de personnes demande à être reçue par le Directeur de site :
- ↳ A - *Envahissement des locaux*
  - ↳ B - *Refus de quitter les lieux / séquestration*
- 2 - GRAVITE : Importante, en fonction du nombre et de la détermination des manifestants
- 3 - URGENCE : Elevée
- 4 - OBJECTIFS/RESULTATS RECHERCHES : Empêcher les manifestants d'entrer dans les locaux

### PHASE 2 : PREVENTION

La surveillance des abords du site nous permet d'être alertés sur des risques potentiels d'envahissement, voire des risques potentiels d'occupation.

Garder un contact permanent avec les organismes tels que la préfecture et les renseignements généraux, susceptibles de nous avertir sur d'éventuels risques de manifestation.

## PHASE 3 : ACTIONS – ACTEURS - MOYENS

### A – MESURES PREVENTIVES

	<b>QUOI ?</b>	<b>QUI ?</b>	<b>COMMENT ?</b>
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir la préfecture informée</li> <li>- Informer la Direction Régionale (Cabinet et Unité Sécurité) et la Direction Territoriale si risque d'invasion</li> <li>- Informer le personnel si risque d'invasion</li> </ul>	<p>Directeur de site ou DT</p> <p>Directeur de site</p>	<p>Téléphone des préfectures :</p> <p>Dpt 35 : 0821 80 30 35</p> <p>Dpt 22 : 0821 80 30 22</p> <p>Dpt 29 : 02 98 76 29 29</p> <p>Dpt 56 : 02 97 54 84 00</p> <p>Téléphone Direction Régionale :</p> <p>Cabinet : 02.99.35.24.28</p> <p>Responsable sécurité : 02.99.35.40.12</p>
2	<p><b>Fermer les entrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les portes d'entrée clients et personnel soient bien fermées</li> <li>- S'assurer du bon fonctionnement du contrôle d'accès</li> </ul>	<p>Directeur de site</p> <p>Sécurité</p>	<p>Clé</p>
3	<p><b>Sécuriser le hall d'accueil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les portes soient bien fermées à clé</li> <li>- Cacher les listes téléphoniques et toutes informations</li> <li>- Retirer temporairement certains outils dans le hall qui pourraient être utilisés comme projectiles</li> <li>- S'assurer du bon fonctionnement du contrôle d'accès</li> </ul>	<p>Directeur de site</p> <p>Ensemble du personnel</p> <p>Ensemble du personnel</p> <p>Sécurité</p>	

## B – MESURES A ADOPTER EN CAS D'ENVAHISSEMENT

	<b>QUOI ?</b>	<b>QUI ?</b>	<b>COMMENT ?</b>
4	<b>Alerter la Direction Régionale et demander la conduite à tenir</b>	Directeur de site	Téléphone : numéros ci-dessus, ou e-mail
5	<b>Demande de délégation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des négociations sont entamées si possible à l'extérieur du bâtiment ou par l'interphone</li> <li>- Une délégation pourra être reçue à l'intérieur du bâtiment. De nombre limité, 2 à 3 personnes au maximum, elle devra être guidée tout au long de son parcours dans le bâtiment par plusieurs personnes (membres de l'encadrement)</li> </ul>	Directeur de site  Directeur de site	
6	<b>Envahissement du site :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des consignes sont données aux agents afin de fermer au maximum les armoires, ranger les tampons Pôle Emploi et ne pas favoriser l'accès aux bureaux</li> <li>- Empêcher l'accès aux bureaux inoccupés et informer les agents sur la situation générale</li> </ul>	Ensemble du personnel  Directeur de site	
7	<b>Alarme incendie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de déclenchement par les manifestants (en percutant le bris de glace)</li> <li>- Dans ce cas, informer les agents sur l'absence de danger incendie afin d'éviter une évacuation désordonnée et un risque d'accident</li> </ul>	Directeur de site	
8	<b>Envahissement du bâtiment entier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le départ des agents et la fermeture des bureaux à clé</li> <li>- Vérifier les consignes données et la fermeture des bureaux</li> <li>- Maintien d'une permanence</li> <li>- Evacuation par les forces de police</li> </ul>	Directeur de site après accord de la Direction Régionale Directeur de site  Encadrement Directeur de site après accord de la Direction Régionale	Tournées régulières assurées par l'encadrement